



**Licence
Humanités
Parcours "culture & médias"
Troisième année**

GUIDE DES ETUDES

Année universitaire 2024-2025

La Licence Sciences Humaines et Sociales mention Information & Communication, parcours Culture & Médias, a pour ambition de donner à l'étudiant(e) une bonne culture générale, de lui permettre de se former aux métiers de la culture et des médias. Elle s'adresse aux bacheliers(ières) titulaires d'un baccalauréat général (L, ES, S) ; **celles et ceux qui possèdent à la fois une certaine curiosité intellectuelle et une bonne capacité à rédiger s'y sentiront plus à l'aise et auront de meilleures chances de réussite.** Les bacheliers(ières) titulaires d'un baccalauréat technique ou professionnel ne sont pas exclus de cette formation, néanmoins ils (elles) doivent être conscients que, de par leur parcours scolaire moins axé sur la culture générale et la maîtrise des techniques de dissertation, ils (elles) possèdent souvent un handicap que seul un travail intense permet de combler.

Les étudiants déjà titulaires d'un diplôme universitaire (BTS, DUT, DEUG, Licence, etc.) ne permettant pas d'entrer directement en deuxième ou troisième année de Licence Info-Com peuvent demander une Validation d'Etudes. Pour ce faire, ils doivent remplir un dossier, qui sera soumis à la Commission de Validation d'Etudes (voir avec les services de la scolarité de l'Université ou le secrétariat Info-Com pour la date limite de retrait et de dépôt du dossier).

Il est fortement conseillé aux étudiants de la mention « Info-Com » de la Licence S.H.S. de **compléter les connaissances acquises en cours par une démarche personnelle de consolidation et d'élargissement de leur culture générale.** Ils se doivent d'aller régulièrement au cinéma, de fréquenter les bibliothèques et les ateliers de pratique artistique et de lire les quotidiens (Le Monde, Libération, Le Figaro...), les hebdomadaires (Le Nouvel Observateur, L'Express, Le Point...) et les périodiques spécialisés (Les Inrockuptibles, Télérama, La Scène, Le Magazine Littéraire...). Les principaux titres de presse sont accessibles gratuitement à la Bibliothèque Universitaire et des ateliers de pratique artistique sont organisés tout au long de l'année par l'Atelier Culture de l'Université (au rez-de-chaussée du bâtiment de la Citadelle).

Quels que soient leurs goûts « spontanés » - musiques actuelles, cinéma, littérature... - il est nécessaire que les étudiants(es) identifient leurs lacunes et les comblient en s'intéressant à tous les domaines culturels. Par exemple, il est peu concevable qu'un(e) étudiant(e) en parcours Culture & Médias n'aille jamais au théâtre ou se contente de lire de la littérature policière.

Par ailleurs, un stage professionnel est obligatoire en troisième année de Licence, d'une durée minimale de 5 jours (35h), il peut avoir lieu en continu (pendant les vacances par exemple) ou de manière discontinue. Ce stage n'interdit pas des stages lors des deux premières années. Le stage obligatoire en 3^e année doit être en rapport avec la formation et le projet professionnel de l'étudiant(e) (institutions ou entreprises culturelles, services culturels d'une collectivité territoriale...). L'étudiant(e) peut faire un stage de plus de 35 heures (sur plusieurs semaines bien sûr), ou plusieurs stages dans des structures différentes. Ce ou ces stages ne doivent pas perturber la scolarité :

- **les stages continus** doivent donc se dérouler pendant les périodes de vacances et ne pas excéder 1 mois.

- **les stages discontinus** (ex : 3h hebdomadaires auprès d'une compagnie de théâtre) doivent se dérouler en dehors de l'emploi du temps normal de l'étudiant et ne pas excéder une ½ journée hebdomadaire dans la limite des 10 mois de l'année universitaire, vacances comprises.

Ces stages seront évalués par l'enseignant responsable du cours de Projet Professionnel Personnel, sur la base d'un rapport rédigé par l'étudiant selon les modalités fixées avec ledit enseignant, en fonction du type et de la durée du stage.

Pour les stages facultatifs, la note obtenue représentera un bonus pour le second semestre de l'année en cours si le stage est effectué avant la fin de l'année universitaire. Pour le stage obligatoire en 3^e année, la note obtenue comptera dans l'évaluation des PPP ; **l'étudiant n'ayant pas fait de stage, et n'ayant donc pas de note de stage, sera considéré comme défaillant en PPP, ce qui lui interdira d'obtenir sa licence.**

Orthographe

Il n'est pas concevable qu'un étudiant titulaire d'une licence Humanités ait une orthographe déplorable. Par conséquent, **les enseignants sont invités à retirer des points aux devoirs déficients à cet égard**, quel que soit par ailleurs le contenu de l'enseignement. Les étudiants sont donc impérativement appelés à améliorer, le cas échéant, leur niveau en orthographe. Le projet Voltaire est spécifiquement destiné à les aider sur ce plan.

Poursuite d'études

La suite naturelle de la Licence **Info-Com** à l'ULCO est le Master ***Culture, Création Artistique et Développement du Territoire***. Ce Master, dont la description détaillée se trouve sur le portail de l'ULCO, est accessible après une procédure de sélection sur dossier avec entretien oral.

Bien assimiler les cours dispensés, perfectionner son expression écrite et orale, maintenir constamment sa curiosité culturelle en éveil, commencer à découvrir les structures culturelles de l'intérieur, c'est le prix à payer pour se construire de bonnes chances d'insertion professionnelle dans le secteur de la culture et des médias.

Dernière chose, relative à la **lutte contre les discriminations, le harcèlement et les violences sexuelles et sexistes**. Votre Université met en place un dispositif de signalement et d'alerte des discriminations, du harcèlement et des violences sexuelles et sexistes dont vous pourriez être victime dans votre vie étudiante. Vous pouvez écrire au mail à l'adresse : stop.discrimination@univ-littoral.fr ou rencontrer sur chaque pôle de l'ULCO un des trois référent.es (étudiant.e, enseignant.e et agent.e). Toutes les infos et les coordonnées sur <https://egalite.univ-littoral.fr/>



*Gilles LÉVÊQUE,
Directeur adjoint du département Lettres & Arts*

INFORMATIONS PRATIQUES

LICENCE HUMANITES

* **Le Secrétariat « Culture & Médias »** se situe au 2^{ème} étage, bureau 2416 à la Citadelle. Il est assuré par Madame Lydie DESMIS : Tél. : 03.28.23.70.30 - Mail : lydie.desmis@univ-littoral.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi	8 h 30 – 12 h 30	13 h 30 – 16 h 00
Mardi en télétravail	8 h 30 – 12 h 30	13 h 30 – 16 h 00
Mercredi	8 h 30 – 12 h 30	13 h 30 – 16 h 00
Jeudi	8 h 30 – 12 h 30	13 h 30 – 16 h 00
Fermé le vendredi		

* **Les vitrines d'informations** se situent au 2^e étage dans le couloir (après le secrétariat) sur la droite. Sont affichés, par année d'études, les listes de groupes, les absences d'enseignants et toutes autres informations à destination des étudiants. *A consulter très régulièrement.*

* **Informations aux étudiants** : L'Université du Littoral Côte d'Opale propose un site sur lequel les étudiants pourront trouver des informations diverses (ex : emplois du temps, inscriptions/Bourses et aides/insertion professionnelle/orientation...) : <http://portail.univ-littoral.fr>

*** Calendrier universitaire 2024/2025**

Rentrée universitaire : lundi 9 septembre 2024

Semestre 1 : du 9 septembre 2024 au 12 janvier 2025

Vacances de Toussaint : du samedi 26 octobre 2024 après les cours au lundi 4 novembre 2024 au matin.

Vacances de Noël : du samedi 21 décembre 2024 après les cours au lundi 6 janvier 2025 au matin

Examens du Semestre 1 : à partir du 16 décembre 2024 (date susceptible d'être modifiée)

Semestre 2 : du 13 janvier 2025 au 30 juin 2025

Vacances d'hiver : du samedi 15 février 2025 après les cours au lundi 24 février 2025 au matin

Vacances de Pâques : du samedi 5 avril 2025 après les cours au lundi 22 avril 2025 au matin

Examens du Semestre 2 : à partir du 12 mai 2025 (date susceptible d'être modifiée)

Examens de Session 2 : à partir du 9 juin 2025 (date susceptible d'être modifiée)

Organisation des enseignements de la licence Humanités, 3^e année, 5^e semestre

Unité d'enseignement	Matière		Ects/Coef	Enseignant	Vol.	Modalités d'évaluation
UE13 – Enseignements fondamentaux : Humanités	Histoire de l'art		4	Gilles Lévêque	24	Examen final
	Littérature XXe siècle		3	Caecilia Ternisien	24	Examen final
	Philosophie de l'art		3	Gilles Lévêque	24	Examen final
UE14 – Disciplines d'ouverture : Arts et société	Cours obligatoires	Histoire des institutions IIIe-Ve République	3	Frédéric Davansant	24	Examen final
		Le journalisme à l'ère numérique	3	Pascal Martinache	24	Examen final
	Options (deux sur trois)	Cinéma et société	2	Jérôme Fiévet	24	Examen final
		Géographie du tourisme culturel	2	Léopold Lucas	24	Examen final
		Labo Art/Médias	2	FRAC	24	Examen final
UE15 – Méthodologie : langues et NTIC	LV2	Espagnol	3	Sabine Flahaut	24	Contrôle continu
		Allemand		Noemi Bahr		Examen final
	Latin		Bonus	Laurie Lefebvre	24	CC et examen final
	Formation à la pratique de l'entretien		2	Caecilia Ternisien	24	Entretiens
	Informatique (modélisation 3 D)		2	Jocelyn Druel / Benoit Markey	20	Contrôle continu
Unité LANSAD	Anglais		3	Pierre Poisson / C. Vantielcke	24	CC et examen final

Organisation des enseignements de la licence Humanités, 3^e année, 6^e semestre

Unité d'enseignement	Matière		Ects/ Coef	Enseignant	Vol.	Modalités d'évaluation
UE16 – Enseignements fondamentaux : Humanités	Philosophie générale		4	Gilles Lévêque	24	Examen final
	Histoire XX ^e		3	Loïc Thiebault	24	Examen final
	Anthropologie des cultures contemporaines		3	Hervé Flanquart	24	Examen final
UE17 – Disciplines complémentaires : culture, arts, médias	Cours obligatoires	Théorie de la culture	3	Gilles Lévêque	24	Examen final
		Théorie des médias	3		24	Examen final
	Options (deux sur trois)	Théâtre et société	2	Francky Donse	24	
		Musiques actuelles	2	Bertrand Dupouy	24	CC et examen final
		Institutions du cinéma	2	Thierry Cormier	24	Examen final
UE18 – Méthodologie : langues et NTIC	LV2	Espagnol	3	Sabine Flahaut	24	Contrôle continu
		Allemand		Noemi Bahr		CC et examen final
	Latin		Bonus	Laurie Lefebvre	24	CC et examen final
	Informatique (conception sites web)		2	Jocelyn Druel	20	Contrôle continu
	PPP (stage)		2	Caecilia Ternisien	5	Examen final
Unité LANSAD	Anglais		3	Pierre Poisson / C. Vantielcke	25	CC et examen final

**LICENCE HUMANITES
PARCOURS CULTURE ET MEDIAS -
3e ANNEE**

SEMESTRE 5

Page

Unité U13 : Enseignements fondamentaux : Humanités

Histoire de l'art	9
Littérature XXe siècle	10
Philosophie de l'art	11

Unité U14 : Discipline d'ouverture : Arts et société

Cours obligatoires

Histoire des Institutions de la 3e à la 5e république	12
Le journalisme à l'ère numérique	13

Options (deux sur trois)

Cinéma et société	14
Géographie du tourisme culturel	15
Labo Art/médias	16

Unité U15 : Méthodologie : Langues et NTIC

LV2 Espagnol	17
LV2 Allemand	18
Latin	19
Formation à la pratique de l'entretien	20
Informatique	21

Unité LANSAD : Anglais 23

SEMESTRE 6

Unité U16 : Enseignements fondamentaux : Humanités

Philosophie générale	25
Histoire XXe siècle	26
Anthropologie des cultures contemporaines	27

Unité U17 : Disciplines complémentaires : Culture, arts et médias

Cours obligatoires

Théorie de la culture	28
Théorie des médias	29

Options (deux sur trois)

Théâtre et société	30
Musiques actuelles	31
Institutions du cinéma	32

Unité U18 : Méthodologie : Langues et NTIC

LV2 Espagnol	17
LV2 Allemand	18
Latin	19
Informatique	21
PPP - Stage	33

Unité LANSAD : Anglais 23

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) 34



Licence
Humanités
Parcours culture & médias

3e année

LICENCE HUMANITES

Matière : HISTOIRE DE L'ART (SAé)

Enseignant : Gilles LEVEQUE
Semestre : 5
Unité : U13 – Enseignements fondamentaux : Humanités
Crédits ECTS : 4

Programme et objectifs :

L'art en question (1940-1975)

Le cours porte sur l'histoire de l'art occidental entre 1940 et 1975 (de l'expressionnisme abstrait et de l'art informel à la fin des avant-gardes), période caractérisée par la destruction systématique de la conception de l'art telle qu'elle était encore reçue à la veille de la seconde guerre mondiale. Le cours présentera les différentes étapes et les différentes modalités de cette destruction, et tentera d'expliquer pourquoi l'art occidental s'est engagé dans une telle démarche.

Ce cours fait l'objet d'une expérimentation en approche par compétences, ce qui implique qu'un temps sera consacré à l'élaboration d'un catalogue d'exposition (travail de groupe). Les modalités de cette production et de son évaluation seront présentées lors de la 1^{re} séance.

Bibliographie :

J.-L. Daval (éd.), *L'art en Europe, Les années décisives, 1945-1953*, Genève, Skira, 1987.
C. Garraud, *L'idée de nature dans l'art contemporain*, Paris, Flammarion, 1994. [BULCO]
T. Godfrey, *L'art conceptuel*, Paris, Phaidon, 2003. [BULCO]
A. Labelle-Rojoux, *L'acte pour l'art*, Paris, Editeurs Evidant, 1988.
M. Livingstone, *Pop art*, Paris, Hazan, 2000.
C. Millet, *L'art contemporain en France*, Paris, Flammarion, 1995. [BULCO]
G. Mollet-Viéville, *Art minimal & conceptuel*, Genève, Skira, 1995.
I. Sandler, *Le triomphe de l'art américain*, 3 vol., Paris, Editions Carré, 1990-1991. [BULCO]

Contrôle des connaissances :

contrôle continu : non

type d'épreuve : production d'un catalogue d'exposition avec soutenance + évaluation des connaissances par questions à réponse ouverte courte

durée : soutenance : 20 mn, examen écrit : 1h30

documents autorisés : non

LICENCE HUMANITES
3^e année – guide des études 2024-2025

Matière :	HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE (XX^e siècle)
------------------	---

Enseignant : *Cécilia TERNISIEN*
Semestre : 5
Unité : U13 – Enseignements fondamentaux : Humanités
Crédits ECTS : 3

Programme et objectifs :

Ce cours sur la littérature des XX^e et XXI^e siècles traitera de quelques problématiques : quels sont les objectifs de la littérature après la Shoah ? Quelles sont les formes de la littérature des XX^e et XXI^e siècles ? La littérature peut-elle encore exister dans l'ère de la vidéo et du numérique ? La littérature peut-elle aider à se définir ? etc. Pour traiter ces questions, le cours sera articulé autour de thématiques tels que le roman policier, la littérature jeunesse, l'écriture féminine, l'autofiction, la *fantasy*, la littérature sur les Guerres mondiales, la littérature d'enquête, etc.

Bibliographie indicative :

Histoire de la littérature récente, t. 1 et 2, Olivier Cadiot, Gallimard, coll. « Folio », t.1, et t. 2, éd. POL.

Réparer le monde. La Littérature française face au XXI^e siècle, Alexandre Gefen, éd. Corti, coll. « Les Essais ».

Fins de la littérature. Esthétique de la fin (dir. L. Demanze et D. Viart), t. 1 et 2, éd. Armand Colin, coll. « Recherches ».

Fins de la littérature. Historicité de la littérature contemporaine (dir. L. Demanze et D. Viart), éd. Armand Colin, coll. « Recherches ».

D'autres titres seront présentés en cours.

Contrôle des connaissances :

Contrôle continu : oui

Type d'épreuve : Questions de cours et de réflexion (les qualités orthographiques seront évaluées), et exposé en groupe.

Durée : 1h30

Documents autorisés : Ni matériel informatique ni livre (sauf dérogation).

LICENCE HUMANITES
3^e année – guide des études 2024-2025

Matière : PHILOSOPHIE DE L'ART

Enseignant : Gilles LEVEQUE
Semestre : 5
Unité : U13 – Enseignements fondamentaux : Humanités
Crédits ECTS : 3

Programme et objectifs :

Intitulé du cours : **Qu'est-ce qu'une œuvre d'art ?**

N'importe quoi, aujourd'hui, peut être élevé au statut d'œuvre d'art (des actions, des concepts, des déchets, des objets ordinaires...), si bien qu'on ne dispose plus de critères permettant de distinguer une œuvre d'art de n'importe quel objet – l'art semble devenu n'importe quoi. Il s'agira donc de savoir si l'œuvre d'art n'obéit plus en effet à aucun critère, ou si au contraire elle doit répondre de certaines conditions pour pouvoir en effet fonctionner comme œuvre d'art.

Bibliographie :

A. Danto, *La transfiguration du banal* (1981), Paris, Seuil, 1989.

Th. de Duve, *Au nom de l'art*, Paris, Les éditions de minuit, 1989.

G. Genette, *L'œuvre de l'art*, T. 2 (*La relation esthétique*), Paris, Seuil, 1997.

G. Genette (éd.), *Esthétique et poétique*, Paris, Seuil, 1992.

D. Lories (éd.), *Philosophie analytique et esthétique*, Paris, Klincksieck, 2004, 3^e partie (« L'ontologie de l'œuvre d'art »).

R. Pouivet, *L'ontologie de l'œuvre d'art*, Paris, Vrin, 1999.

Contrôle des connaissances :

contrôle continu : non
type d'épreuve : examen écrit
durée : 2h
documents autorisés : non

LICENCE HUMANITES
3^e année – guide des études 2024-2025

Matière :	HISTOIRE DES INSTITUTIONS III^e-V^e RÉPUBLIQUE
------------------	---

Enseignant : *Frédéric DAVANSANT*
Semestre : 5
Unité : U14 – Disciplines d'ouverture : Arts et société
Crédits ECTS : 3

Programme et objectifs :

L'histoire des institutions françaises est marquée, depuis 1870, par des bouleversements politiques, sociaux et économiques majeurs. Avec l'écroulement du Second Empire de Napoléon III, emporté par la défaite de Sedan, la France renoue durablement avec la République qu'elle avait fondée en 1792. En étudiant les conditions dans lesquelles sont apparus les quatre régimes successifs de cette période (Troisième République, régime de Vichy, Quatrième République et Cinquième République) et en rappelant les phénomènes qui ont provoqué leur évolution, ce cours a pour ambition de donner aux étudiants une bonne connaissance de l'histoire politique, institutionnelle et constitutionnelle. Cette culture historique et juridique paraît aujourd'hui indispensable pour comprendre les enjeux de nos sociétés contemporaines.

Bibliographie:

Frédéric BLUCHE, *Manuel d'Histoire politique de la France contemporaine*, Paris, PUF, « Droit fondamental », 3^{ème} éd., 2008.

Julien BOUDON, *Manuel de droit constitutionnel*, Paris, PUF, coll. "Droit fondamental", tome II (La Ve République), 2022.

Guy CARCASSONNE et Marc Guillaume, *La Constitution*, Paris, Le Seuil, coll. Points Essais, 16^{ème} éd., 2022.

Marcel MORABITO, *Histoire constitutionnelle de la France de 1789 à nos jours*, Paris, LGDJ, « Domat droit public », 13^{ème} édition, 2014.

Michel VERPEAUX, Pierre BODINEAU, *Histoire constitutionnelle de la France*, Coll. « Que sais-je ? », Paris, PUF, 2020.

Contrôle des connaissances

Contrôle continu : aucun

Examen final : Contrôle des connaissances

Type d'épreuve : Examen d'une heure, 5 questions de cours

Documents autorisés : auc

LICENCE HUMANITÉS
3^e année – guide des études 2024-2025

Matière : LE JOURNALISME A L'ERE NUMERIQUE

Enseignant : *Pascal MARTINACHE*
Semestre : **5**
Unité : **U14 – Disciplines d'ouverture : Arts et société**
Crédits ects : **3**

Programme et objectifs :

L'idée du cours est de montrer comment la révolution numérique a modifié les conditions d'exercice et la nature du métier de journaliste. Il s'agit aussi de montrer à quels défis se heurte aujourd'hui la pratique journalistique.

Bibliographie:

- Fabrice d'Almeida et Christian Delporte, *Histoire des médias en France : de la Grande Guerre à nos jours*, 2003
- Yannick Estienne, *Le journalisme après Internet* 2007
- Jean-Luc Martin-Lagardette, *L'information responsable : un défi démocratique*, 2006
- François Heinderyckx, *La malinformation. Plaidoyer pour une refondation de l'information*, 2003
- Noam Chomsky et Edward S. Herman, *La Fabrication du consentement, De la propagande médiatique en démocratie*, 1988

Contrôle des connaissances

Contrôle continu : Non

Examen final : Oui

Type d'épreuve : Un sujet à traiter en une heure

Documents autorisés : Aucun

LICENCE HUMANITES
3^e année – guide des études 2024-2025

Matière : CINEMA ET SOCIETE (Option)

Enseignant : Jérôme FIEVET
Semestre : 5
Unité : U14 – Disciplines d'ouverture : Arts et société
Crédits ECTS : 2

Programme et objectifs :

Cinéma et société

Une approche des questions de société traitées par le cinéma, ou comment l'image cinématographique définit une expression engagée entre l'art et la société. Le cours sera orienté plus particulièrement sur le cinéma documentaire et le cinéma engagé, entre connaissances et questionnements pratiques sur des cas d'étude.

Bibliographie:

Le documentaire et ses faux semblants, François Niney, éditions Klincksieck.

Le champ aveugle, essais sur le réalisme au cinéma, Pascal Bonitzer, éditions Petite bibliothèque des cahiers du cinéma

Une certaine tendance du cinéma documentaire, Jean Louis Comolli, éditions Verdier

Contrôle des connaissances

Contrôle continu : non

Examen final : oui

Type d'épreuve : écrit (analyse de séquence)

Documents autorisés : non

LICENCE HUMANITES
3^e année – guide des études 2024-2025

Matière : GEOGRAPHIE DU TOURISME CULTUREL
(Option)

Enseignant : Léopold LUCAS
Semestre : 5
Unité : U14 – Disciplines d'ouverture : Arts et société
Crédits ECTS : 2

Objectifs et programme :

Cet enseignement a pour objectif d'analyser les liens entre dimensions spatiales et culturelles du tourisme. En partant d'une réflexion critique quant à l'usage de l'expression « tourisme culturel », il s'agit de comprendre de quelles façons la culture est un ressort majeur – dans une perspective historique mais aussi contemporaine – du tourisme. Il s'agit bien d'appréhender tout à la fois comment les pratiques dites « culturelles » sont au cœur des mobilités touristiques mais aussi comment la dimension touristique des lieux se développe autour de la production d'espaces et d'infrastructures à vocation culturelle. Les différentes séances permettront ainsi d'aborder les enjeux relatifs à la pluralité des associations possibles entre tourisme, espaces et culture (patrimoine, musées, festivals, grands événements, parcs de loisirs, cinéma, gastronomie, UNESCO, etc.).

Bibliographie :

Amirou R. (2000) *Imaginaire du tourisme culturel*. Paris : PUF.
Brown G. (2019) *Eventsapes: Transforming Place, Space and Experiences*. N.Y.: Routledge.
Cudny W. (2019) *Urban Events, Place Branding and Promotion*. Londres : Routledge.
Dallen T. (2020) *Cultural Heritage and Tourism: an Introduction*. Bristol : Channel View Pub.
Daum T. et Girard E. (2018) *Du voyage rêvé au tourisme de masse*. Paris : CNRS éditions.
Du Cros H. et Bob McKercher B. (2020) *Cultural Tourism*. Routledge (3rd Edition).
Duhamel Ph. (2018) *Géographie du tourisme et des loisirs : dynamiques, acteurs, territoires*. Paris : A. Colin.
Fagnoni E. (dir.) (2017) *Les espaces du tourisme et du loisir*. Paris : A. Colin.
Gravari-Barbas M. et al. (2018) *Atlas mondial du tourisme et des loisirs : Du Grand Tour aux voyages low cost*. Paris : Autrement.
Origet du Cluzeau C. (2015). *Le tourisme culturel : dynamique et prospective d'une passion durable*. Paris : De Boeck.
Paquot Th. (2019) *Le voyage contre le tourisme*. Paris : Etérotopia.
Stock M., Coëffé V. et Violier Ph. (2017) *Les enjeux contemporains du tourisme. Une approche géographique*. Rennes : PUR.

Contrôle des connaissances :

Contrôle continu : présentation orale

LICENCE HUMANITÉS
3^e année – guide des études 2024-2025

Matière : LABO ARTS/MEDIAS (Option)

Enseignant ; divers intervenants au FRAC
Semestre : 5
Unité : U14 – Disciplines d’ouverture : Arts et société
Crédits ects : 2

Programme et objectifs :

Les étudiants, rassemblés en groupes, auront à produire un support média sur un thème donné. Une très large latitude leur est laissée sur le support ainsi que sur le contenu de leur production. Ils seront encadrés par divers intervenants (journalistes, philosophes, artistes, techniciens...).

Objectifs :

En 2024-2025, le Labo Art/Media souhaite problématiser le sujet des communs. À travers ce mot d’autres thèmes apparaissent à savoir les dynamiques sociales, l’action collective, l’alternative à une forme de binarité, les dynamiques hors-sol, le partage, etc.

Le projet permettra aux étudiant·es participant·es d’enrichir leurs compétences, de s’intégrer au maillage professionnel local, de bénéficier d’un accompagnement personnalisé assuré par des professionnels, mais aussi d’assister à des master-classes, rencontres, visites de rédaction et autres ateliers.

Bibliographie:

Pierre Dardot, Christian Laval – *Commun : Essai sur la révolution au XXI^e siècle* (2014)
Benjamin Coriat (dir.) – *Le retour des communs : La crise de l’idéologie propriétaire* (2015)
Bollier, David – *La renaissance des communs : Pour une société de coopération et de partage* (2014)

Media Web et podcasts

Radio parleur <https://radioparleur.net/>
Le Tiers-Lieu <https://letierslieu.com/fr/>
<https://lescommuns.org/>

Contrôle des connaissances

Contrôle continu : non

Examen final : oui

Type d’épreuve : évaluation de la production de chaque groupe (réalisation d’un outil média et/ou artistique)

Documents autorisés : non pertinent

LICENCE HUMANITES
3^e année – guide des études 2024-2025

Matière : LV2 : ESPAGNOL

Enseignant : *Sabine FLAHAUT*
Semestre : **5 et 6**
Unité : **U15 & U18 – Méthodologie : Langues et NTIC**
Crédits ECTS : **2**

Programme et objectifs :

- *Le travail se fera à base de documents (textes ou vidéos) en langue espagnole, fournis en cours et qui abordent des questions d'actualité.*
- *L'objectif est de se perfectionner aussi bien à l'oral qu'à l'écrit en s'appuyant sur des exercices variés (mises en situation, argumentaires, courriers, résumés, mini-débats ...).*
- *Maîtriser l'usage des ressources pour apprendre à apprendre en autonomie.*

Bibliographie :

- *Dictionnaire unilingue espagnol María Moliner ou Santillana*
- *Dictionnaire bilingue espagnol/français Larousse ou autre*
- *Grammaire d'usage de l'espagnol contemporain, C. Leroy, P. Gerboin, éd. Hachette*
- *Grammaire de l'espagnol moderne, Jean-Marc Bedel, PUF*
- *Espagnol Expression Ecrite, B. Chignac, éd. Bordas*
- *Vocabulaire thématique de l'espagnol contemporain, M. Delporte et J. Martig, éd. Ellipses*
- *Le mot et l'idée. Vocabulaire espagnol thématique, niveau 2, E. Freysselinard, Ophrys*

Contrôle des connaissances :

Examen final : non

Contrôle continu : 2 CCT + TAG (Travail en autoformation guidée)

Type d'épreuve : Épreuve orale (40%) + Épreuve écrite (40%) + TAG (20%)

Documents autorisés : Aucun

LICENCE HUMANITES
3^e année – guide des études 2024-2025

Matière : LV2 : ALLEMAND

Enseignant : Noemi BAHR
Semestre : 5 et 6
Unité : U15 & U18 – Méthodologie : Langues et NTIC
Crédits ECTS : 3

Programme et objectifs :

Ce cours vise à approfondir les connaissances lexicales et grammaticales dans les cinq activités langagières (compréhension de l'oral et de l'écrite, expression orale et écrite, interaction orale) à travers de l'étude des documents en lien avec les actualités, le monde de travail et la culture des pays germanophones.

PLAN DU COURS :

- Chapitre 1: Aller Anfang ist schwer! (Introduction du cours)
- Chapitre 2 : Zu Hause (Champ lexical autour de l'immobilier, comment tenir une conversation, les prépositions avec datif et accusatif)
- Chapitre 3 : Essen und Trinken (Champ lexical : gastronomie, conversation, la déclinaison des pronoms indéfinis)
- Chapitre 4 : Arbeitswelt (le monde de travail, s'exprimer à son lieu de travail en employant un vocabulaire adapté, le subjonctif)
- Chapitre 5 : Sport und Fitness (champ lexical concernant l'exercice physique et les commentaires sportifs, les verbes pronominaux, verbes suivis d'une préposition)
- Chapitre 6 : Schule und Ausbildung (vocabulaire relatif à la formation, exprimer son avis, les articulateurs logiques, le prétérit)
- Chapitre 7 : Feste und Geschenke (exprimer des idées, des préférences, donner des conseils, le datif)

Bibliographie :

- tous les documents seront fournis en cours

Contrôle des connaissances :

contrôle continu : non
type d'épreuve : écrite
durée : 2h00
documents autorisés : aucun

LICENCE HUMANITES
3^e année – guide des études 2024-2025

Matière : LATIN

Enseignant : Laurie LEFEBVRE

Semestre : 5 et 6

Unité : U15 et U18 – Méthodologie : Langues et NTIC

Crédits ects : Bonus

Programme et objectifs :

Ce cours comprendra deux parties :

- Une heure sera consacrée à l'étude de la langue latine et à la traduction. Selon leur niveau, les étudiants seront invités à suivre soit l'heure de langue « Débutant » (destinée notamment aux étudiants ayant débuté l'étude du latin en première année de licence), soit le niveau « Perfectionnement » (destiné aux étudiants ayant une plus longue expérience du latin, ou des facilités dans l'apprentissage de cette langue). Cette heure de langue s'attachera, selon le niveau suivi, à la découverte ou à l'approfondissement des derniers points indispensables à une maîtrise globale de la langue latine, de manière à gagner en aisance et en fluidité dans la traduction de textes authentiques.
- Une deuxième heure sera consacrée à des approfondissements culturels divers (littérature latine et philosophie antique notamment, mises en regard des systèmes de création, de pensée et de valeurs qui en ont hérité). Cette heure de culture et littérature réunira tous les étudiants de troisième année de licence, quel que soit leur niveau en langue et traduction.

Usuels recommandés :

F. GAFFIOT, *Dictionnaire Latin-Français* (version complète ou abrégée), éd. Hachette

F. MARTIN, *Les Mots latins*, éd. Hachette

Une grammaire latine, par exemple celle d'E. BAUDIFFIER (et al.), *Précis de grammaire des lettres latines* (ou sa version allégée, *Abrégé de grammaire latine*), éd. Magnard

Un ouvrage d'histoire littéraire, par exemple celui de J.-P. NERAUDAU, *La Littérature latine*, éd. Hachette

Modalités d'évaluation :

- **Type de l'épreuve :** contrôle continu (interrogations régulières de grammaire et de vocabulaire) + examen terminal
- **Durée de l'épreuve terminale :** épreuve écrite de 3 heures (traduction + analyse de documents)
- **Documents autorisés :** lexique ou dictionnaire Latin-Français

LICENCE HUMANITES
3^e année – guide des études 2024-2025

Matière : FORMATION A LA PRATIQUE DE L'ENTRETIEN

Enseignants : Cécilia TERNISIEN
Semestre : 5
Unité : U15 – Méthodologie : langues et NTIC
Crédits ects : 2

Programme et objectifs :

Les étudiants apprendront à se présenter eux-mêmes lors d'un entretien de recrutement et à traiter à l'oral une question de culture générale.

Contrôle des connaissances

Examen final : oral
type d'épreuve : entretien devant un enseignant (exposé puis débat avec l'enseignant)
durée : de 15 à 20 mn (en fonction du nombre d'étudiants de la promotion)

LICENCE HUMANITES
3^e année – guide des études 2024-2025

Matière : INFORMATIQUE

Enseignant : Jocelyn DRUEL
Semestre : 5 et 6
Unité : U15 & U18 – Méthodologie : Langues et NTIC
Crédits ECTS : 2

Semestre 5 : MODELISATION 3D (20 heures)

Objectifs généraux

Créer des objets et scènes en 3D

Descriptif du contenu

- Création d'objets en 3D
- Création de scènes et de vidéos

Organisation pédagogique

20 h TD

Modalités d'évaluation

Le module sera évalué par un contrôle continu :

- activités surveillées ou réalisées en autonomie :
- * toute activité doit être rendue : en cas d'absence justifiée, se rapprocher de l'enseignant pour les modalités de rattrapage
- * les étudiants dispensés de TD pourront passer toutes les activités surveillées en fin de semestre mais devront rendre les activités non surveillées en même temps que les autres

Session de rattrapage

- épreuve surveillée et/ou activités à réaliser en autonomie avant la session de rattrapage

Semestre 6 : CONCEPTION DE SITES WEB (SAé) (20 heures)

Objectifs généraux

Réaliser un site web à l'aide d'un CMS

Descriptif du contenu

- Wordpress : analyse critique, création de la structure et rédaction en ligne
- Wordpress : création de contenu de qualité (images, vidéos, plugins)
- Wordpress : finalisation du site web pour livraison au client

Organisation pédagogique

20 h TD

Modalités d'évaluation

Le module sera évalué par un contrôle continu :

- activités surveillées ou réalisées en autonomie :
- * toute activité doit être rendue : en cas d'absence justifiée, se rapprocher de l'enseignant pour les modalités de rattrapage
- * les étudiants dispensés de TD pourront passer toutes les activités surveillées en fin de semestre mais devront rendre les activités non surveillées en même temps que les autres

Session de rattrapage

- épreuve surveillée et/ou activités à réaliser en autonomie avant la session de rattrapage

LICENCE HUMANITES
3^e année – guide des études 2024-2025

Matière : ANGLAIS

Enseignant : Pierre POISSON / Cédric VANTIELCKE
Semestre : 5 & 6
Unité : LANSAD
Crédits ECTS : 3

Programme et objectifs :

→ Approfondir:

- les *compétences générales* (savoirs, savoir-faire, savoir-être, savoir-apprendre).
- les *compétences communicatives langagières* (linguistiques, sociolinguistiques et pragmatiques) dans la langue anglaise et la culture du monde anglophone en travaillant sur des *activités langagières* de *réception* (orale et/ou écrite), de *production* (orale et/ou écrite) et d'*interaction* (orale et/ou écrite) dans une *perspective actionnelle*.

L'acquisition de ces compétences permettra à l'étudiant de préparer le certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES).

→ ORGANISATION DU COURS :

Approche de la langue anglaise : recrutement ; se présenter et convaincre, débattre ; échanges sociaux ordinaires (activités culturelles, relations aux médias, vocabulaire de la presse etc.

+ 10 h minimum de travail en autoformation guidée (TAG)

Thématiques au programme :

traitement de l'information, mass médias / lieux culturels locaux, théâtre, arts de la rue

Contrôle des connaissances

Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences en LanSAD en Licence

L1-L2-L3 S5

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 6 évaluations donnant lieu à 3 notes par semestre.

Les évaluations de compréhension orale (CO) et de production orale (production en continu et/ou interaction) (PO), donnent lieu à **une note de Pratique de la Langue Orale (PLO) représentant 40% de la note semestrielle**.

Les évaluations de compréhension écrite (CE) et de production écrite (PE), donnent lieu à **une note de Pratique de la Langue Ecrite (PLE) représentant 40% de la note semestrielle**.

En complément des enseignements, les étudiants effectuent au minimum 10h de travail en autoformation guidé au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL) ou à distance sur Internet. Ce travail, évalué en 2 périodes, donne lieu à une **note de Travail en Autoformation Guidée (TAG) représentant 20% de la note semestrielle**.

L'autoformation est comprise comme le moment où l'étudiant choisit ses modalités d'apprentissage avec les moyens offerts par le dispositif LanSAD (outils du CRL, ateliers de conversation, tutorat, CALAO...), en fonction de son niveau de départ, de son potentiel et de ses objectifs. Elle est guidée par l'enseignant qui prendra en compte dans sa notation : la réalisation effective des dix heures de travail, la régularité, la cohérence, la description et l'analyse du travail effectué (« carnet de bord »).

Le niveau minimum requis en Licence est le **niveau B1+ du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues** (CECRL). En Master, le niveau minimum requis est le **niveau B2+** du CECRL.

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 :

- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est supérieure à 10, la note est conservée en session 2 ;
- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est inférieure à 10, l'étudiant repasse la PLO, la PLE ou le TAG correspondant en session 2.

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 et 2, pour un étudiant doublant son année :

- les notes de PLE, PLO et TAG ne sont pas conservées ; l'étudiant doublant doit repasser l'intégralité des épreuves de l'UE (3 notes).

Déroulement des sessions 1 et 2 en L1-L2-L3S5

Compétences évaluées	SESSION 1		SESSION 1 1 Épreuve de substitution	SESSION 2	NOTES
Pratique de la Langue écrite	CE	PE*	épreuve de PLE	épreuve de PLE	PLE (40%)
Pratique de la Langue orale	PO	CO*	épreuve de PLO	épreuve de PLO	PLO (40%)
Autoformation guidée	TAG	TAG	délai supplémentaire	délai supplémentaire	TAG (20%)

* Dans la mesure du possible, les épreuves de compréhension orale et de production écrite seront communes aux étudiants d'un même niveau et d'une même filière. Ces épreuves auront lieu le même jour, sur un même créneau.

Intégration du CLES en L3 – semestre 6

En plus des évaluations du semestre en langues, le semestre 6 de L3 intègre une note de CLES (Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur) à hauteur de 50% de la note semestrielle de langue 1. L'étudiant doit donc se présenter au CLES dans la langue choisie en langue 1.

Toute autre certification que le CLES pourra faire l'objet d'une validation, totale ou partielle, par la Commission LANSAD. Par ailleurs, une certification (CLES ou autre) obtenue antérieurement à la L3S6 sera prise en compte par la Commission LANSAD.

L'orientation des étudiants vers le CLES B2 ou le CLES B1 sera effectuée en fonction des résultats obtenus au test de positionnement, ou sur proposition de l'enseignant, après accord du Président du jury CLES.

Déroulement des sessions 1 et 2 en L3S6

Compétences évaluées	SESSION 1		SESSION 1 Épreuve de substitution	SESSION 2	NOTES
Pratique de la Langue écrite	CE	PE*	épreuve de PLE	épreuve de PLE	PLE (20%)
Pratique de la Langue orale	PO	CO*	épreuve de PLO	épreuve de PLO	PLO (20%)
Autoformation guidée	TAG	TAG	délai supplémentaire	délai supplémentaire	TAG (10%)
CLES	Session unique		Orientation vers les épreuves de substitution, sans possibilité d'obtenir la certification	Orientation vers les épreuves de session 2, sans possibilité d'obtenir la certification	CLES (50%)

* Dans la mesure du possible, les épreuves de compréhension orale et de production écrite seront communes aux étudiants d'un même niveau et d'une même filière. Ces épreuves auront lieu le même jour, sur un même créneau.

Tableau de conversion des compétences évaluées au sein d'une même session CLES en notes pour les étudiants de L3S6 (1 compétence B2 = 5 points / 1 compétence B1 = 4 points)**

COMPÉTENCES VALIDÉES	0 compétence B1	1 compétence B1	2 compétences B1	3 compétences B1	4 compétences B1
0 compétence B2	0	4	8	12	16
1 compétence B2	5	9	13	17	
2 compétences B2	10	14	18		
3 compétences B2	15	19			
4 compétences B2	20				

** Attention, le CLES B2 est obtenu si et seulement si toutes les compétences de niveau B2 sont validées au moment de leur évaluation ; le CLES B1 est obtenu si et seulement si toutes les compétences de niveau B1 (ou B2) sont validées au moment de leur évaluation.

LICENCE HUMANITES
3^e année – guide des études 2024-2025

Matière : **PHILOSOPHIE GENERALE**

Enseignant :

Semestre : **6**

Unité : **U16 : Enseignements fondamentaux : Humanités**

Crédits ECTS : **4**

Programme et objectifs

Description à venir.

Bibliographie :

Contrôle des connaissances :

contrôle continu : non

type d'épreuve : dissertation

durée : 2 h 00

documents autorisés : aucun

LICENCE HUMANITES
3^e année – guide des études 2024-2025

Matière : **HISTOIRE (XX^e siècle)**

Enseignant : *Loïc THIEBAULT*
Semestre : **5**
Unité : **U16 : Enseignements fondamentaux : Humanités**
Crédits ECTS : **3**

Programme et objectifs :

Le programme portera sur la Guerre froide, affrontement culturel et culture de guerre froide en Occident (1947-1991). Il va s'agir d'observer la manière dont le conflit mobilise le monde des acteurs de la culture et plus généralement influence les productions culturelles du monde occidental.

La première partie du cours rappellera les principales phases de ce conflit. Nous observerons ensuite la manière dont la culture est mise à contribution à des fins de propagande et dont le champ culturel sert d'espace d'affrontement aux belligérants. Nous interrogerons enfin l'existence ou non d'une culture de Guerre froide.

Bibliographie:

Jean-Baptiste Duroselle, André Kaspi, *Histoire des relations internationales, de 1945 à nos jours*, tome 2, 15^e édition, 2009. Une bonne entrée en matière qui pose le contexte.

Stanislas Jeannesson, *La guerre froide*, La Découverte, Paris, réédition de 2014.

Précis, efficace, relativement court, cet ouvrage pose de manière efficace les Grandes lignes du conflit et les explicite.

Georges-Henri Soutou, *La Guerre froide, 1943-1990*, Pluriel, réédition de 2019.

Complet, volumineux, l'ouvrage décrit la Guerre froide dans ses moindres aspects.

Contrôle des connaissances

Contrôle continu : non

Examen final : oui, 2H

Type d'épreuve : Questions problématisées

Documents autorisés : non

LICENCE HUMANITES
3^e année – guide des études 2024-2025

Matière :	ANTHROPOLOGIE DES CULTURES CONTEMPORAINES
------------------	--

Enseignant : *Hervé FLANQUART*
Semestre : 6
Unité : U16 – Enseignements fondamentaux : Humanités
Crédits ects : 3

Programme et objectifs :

Thème 1 : Qu'est que l'anthropologie ?

Anthropologie, ethnologie et ethnographie : définitions et méthodes
L'interdit de l'inceste, une question d'anthropologie.

Thème 2 : L'espèce humaine.

Darwinisme et phylogénèse de l'Homme.
Homo Sapiens, une espèce entre nature et culture ?

Thème 3 : La culture.

La culture, spécificité humaine ?
Cultures humaines, cultures animales.

Thème 4 : Normes et déviance(s) dans les sociétés contemporaines.
Normes formelles et informelles ; déviance.

Thème 5 : Sub-culture dans le monde contemporain.

Sub-culture et contre-culture.
La culture hippie ; les *raves* et *free parties*.

Thème 7 : Défini en fonction du déroulement du cours.

Bibliographie:

François Laplantine, 1995, *L'anthropologie*, Petite bibliothèque Payot.

Patrick Tort, 2017, *L'effet Darwin : sélection naturelle et naissance de la civilisation*, Paris, Point Seuil.

Dominique Guillo, 2007, *Qu'est-ce que l'évolution ? Le vivant selon Darwin et le néo-darwinisme*, Paris, Ellipses.

Frans de Waal, 2011, *Le singe en nous*, Paris, Poche Pluriel.

Contrôle des connaissances

Contrôle continu : non

Type d'épreuve : devoir sur table

Durée : 2h

Documents autorisés : aucun

LICENCE HUMANITES
3^e année – guide des études 2024-2025

Matière :	THEORIE DE LA CULTURE
------------------	------------------------------

Enseignant : Gilles LEVEQUE
Semestre : 6
Unité : U16 – Enseignements fondamentaux : Humanités
Crédits ECTS : 3

Programme et objectifs :

Ce cours est une réflexion théorique sur la notion de « culture ». Il s'attachera dans un premier temps à démêler et à définir les différents sens du mot (culture classique, culture « cultivée », culture au sens anthropologique, culture populaire, culture de masse), pour venir dans un second temps définir le rôle de chacune de ces cultures dans notre société.

Bibliographie :

ARENDT Hannah, « La crise de la culture », in *La crise de la culture*, Paris, Folio Essai, 1989, p. 253-288.
BERA Matthieu et LAMY Yvon, *Sociologie de la culture*, Paris, Armand Colin, 2003.
DE CERTEAU Michel, *L'invention du quotidien, 1. Arts de faire*, Paris, Gallimard, 1990.
MAIGRET Éric et MACE Éric, *Penser les médiacultures*, Paris, Armand Colin, 2005.
MORIN Edgar, *L'esprit du temps*, Paris, Le Livre de Poche, 1983.

Contrôle des connaissances :

contrôle continu : non
type d'épreuve : Dissertation
durée : 2h
documents autorisés : aucun

LICENCE HUMANITES
3^e année – guide des études 2024-2025

Matière :	THEORIE DES MEDIAS
------------------	---------------------------

Enseignant :

Semestre : 6

Unité : U17 – Disciplines complémentaires : Culture, arts, médias

Crédits ECTS : 3

Programme et objectifs :

Description à venir.

Bibliographie :

Contrôle des connaissances :

contrôle continu :

type d'épreuve :

durée :

documents autorisés :

LICENCE HUMANITÉS
3^e année – guide des études 2024-2025

Matière : THEATRE ET SOCIETE (Option)

Enseignant : Francky DONSE
Semestre : 6
Unité : U17 – Disciplines complémentaires : Culture, arts, médias
Crédits ects : 2

Programme et objectifs :

Ce cours a pour objectifs de mettre en évidence les grandes théories du théâtre du XVI^e au XX^e siècle en lien avec la société. Nous étudierons des extraits de Shakespeare, de Sarah Kane mais aussi des textes de Jean Racine, Denis Diderot, Bertolt Brecht et bien d'autres.

Bibliographie :

Jean-Jacques Roubine, *Introduction aux grandes théories du théâtre*, DUNOD.

Contrôle des connaissances

Contrôle continu : deux interrogations de contrôle des connaissances sous forme d'un questionnaire.

Examen final/type d'épreuve : un texte théâtral accompagné d'une question d'interprétation.

Durée : 3h

Documents autorisés : aucun

LICENCE HUMANITES
3^e année – guide des études 2024-2025

Matière : MUSIQUES ACTUELLES (Option)

Enseignant : Bertrand DUPOUY
Semestre : 6
Unité : U17 – Disciplines complémentaires : Culture, arts, médias
Crédits ECTS : 2

Programme et objectifs :

- **Musique et technologie :** Appréhender les évolutions du langage musical en fonction des avancées technologiques, de l'invention du phonographe à nos jours. Tout en les replaçant dans le contexte de leur émergence, savoir établir des passerelles entre différentes esthétiques musicales.
Durée : 9h
- **Musiques du monde :** Appréhender un certain nombre de musiques populaires (rurales ou urbaines) issues des continents suivants : Afrique, Amérique latine, Asie. Etablir des parallèles entre celles-ci, en fonction de différents paramètres (organologie, techniques vocales, conceptions rythmiques...)
Durée : 11h

Bibliographie:

Modulations, une histoire de la musique électronique, ouvrage collectif dirigé Petre Shapiro et Capirinha Productions (éditions Allia)
Ocean of sound, ambient music, mondes imaginaires et voix de l'éther, par David Toop (éditions Kargo & l'Eclat)
La musique de l'autre, par Laurent Aubert (Georg éditeur)
Musiques du monde, par Eliane Azoulay (éditions Bayard)
Les musiques du monde (guide Totem), sous la direction de François Bensignor (Larousse)
L'art du raga : la musique classique de l'Inde du Nord, par François Auboux (Minerve)
Musica cubana, par Noël Balen (Fayard)
Musiques de Bali et de Java. L'ordre de la fête, par Catherine Basset (Cité de la Musique. Actes Sud)
La musique africaine contemporaine. Sweet Mother, par Wolfgang Bender (L'Harmattan)
Sons d'Afrique, par François Bensignor (Marabout)

Contrôle des connaissances

contrôle continu : non
Examen final : oui
type d'épreuve : écrite
Durée : 3h
documents autorisés : Aucun

LICENCE HUMANITES
3^e année – guide des études 2024-2025

Matière : **INSTITUTIONS DU CINEMA (Option)**

Enseignant : *Thierry CORMIER*
Semestre : **5**
Unité : **U14 – Disciplines d’ouverture : Arts et société**
Crédits ECTS : **2**

Programme et objectifs :

Panorama économique et culturel du cinéma.

Production, exploitation, éducation, institution, emploi, enseignement et instrumentalisation : le cinéma vu par les prismes culturels, sociologiques, politiques et économiques.

Bibliographie:

ECONOMIE DU CINEMA (Laurent Creton - éd. Armand Colin, 2014)

Site internet du CNC (Centre national du cinéma et de l’image animée) :
<https://www.cnc.fr>

Contrôle des connaissances

Contrôle continu : non

Examen final : oui

Type d’épreuve : écrite (question de cours et analyse de situation)

Durée : 3h

LICENCE HUMANITES
3^e année – guide des études 2024-2025

Matière : PPP - STAGE

Enseignant : Cécilia TERNISIEN et un intervenant du CEL
Semestre : 6
Unité : U18 – Méthodologie : Langues et NTIC
Crédits ECTS : 2

Objectifs :

- Préparer au stage (inscription du stage dans le projet professionnel, recherche de stage, départ en stage)
- Analyser le retour de stage
- Sensibiliser aux problématiques de l'entreprise selon son cycle de vie

Contenu :

1 Module Stage (6 h)

Thèmes abordés :

- A quoi sert le stage pour le stagiaire et l'entreprise ?
- Inscription du stage dans le projet
- Recherche de stage (sources d'information pour trouver un stage)
- Candidature au stage
- Préparation du départ en stage
- Comportement pendant le stage
- Conseils sur le CV et la lettre de motivation
- Rédaction du mémoire et intégration de la fiche PEC « Bilan – expériences professionnelles – stage »
- Retour de stage (valorisation des compétences acquises)

2 Sensibiliser aux problématiques de l'entreprise selon son stade de développement (démarrage, consolidation, développement, innovation...) et présenter les aspects généraux de l'entrepreneuriat (3h).

- Intervenant : Centre Entrepreneuriat du Littoral

Evaluation :

PPP : Rapport de stage

CEL : QCM inclus dans la séance de 3 heures

Rattrapage CEL en deuxième session : QCM – temps de l'épreuve surveillée : 30 minutes

Réglementation des examens en LICENCE (et LANSAD)
A compter de la rentrée 2021 /2022
Adoption CFVU du 13/04/2021

Préalable :

- Texte de référence : arrêté du 30/07/2018 sur la licence
- Les parcours de licence sont organisés en semestre, en blocs de connaissances et de compétences et en unités d'enseignement.

La définition **de blocs de connaissances et de compétences** vise à valider et attester l'acquisition d'ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice en autonomie d'une activité professionnelle.

La licence sanctionne un niveau validé par l'obtention de 180 crédits européens.

1. Inscription et progression

- L'inscription administrative est annuelle ; elle s'effectue dans un parcours de formation, conformément aux dispositions nationales.
- L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres ou au début de chaque semestre, avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre d'enseignement.
- L'étudiant peut s'inscrire de droit dans l'année d'études suivante de son parcours dès lors qu'il a validé l'ensemble de l'année ou des années précédentes (**attention : compatibilité avec les blocs de compétences**).
- Progression : les conditions de la progression (L1/L2 et L2/L3) sont définies par chaque département pédagogique.

Ex : * Note supérieure ou égale à 08/20 dans le semestre non acquis

* UE fondamentales acquises ou pas

A défaut d'indications, le principe suivant sera appliqué : un semestre acquis pour progresser. Aucune inscription n'est possible en L3 si un seul semestre est acquis en L1.

2. Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) :

a) cadrage réglementaire

- Les présentes règles communes de contrôle des connaissances et des Compétences s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par **l'article L. 613-1 du code de l'éducation** et la circulaire n°2000-033 du 01/03/2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

- Les établissements précisent les modalités de l'évaluation, la place respective des épreuves écrites et orales, ainsi que les modes spécifiques de validation des diverses activités pédagogiques et, notamment les périodes ou des projets conduits individuellement ou collectivement en milieu professionnel.

- **MCCC ou règlement des études ou règlement des examens**

Le règlement des études est proposé par le Président du Jury et par le jury du diplôme, avalisé par le conseil de département dans le respect des MCCC adoptées en CFVU et transmis pour validation définitive au Président de l'université.

Chaque département doit communiquer au Service Universitaire de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation, et de l'Insertion Professionnelle (SUAIO/IP) et à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE), le guide des études et les modalités de contrôle des connaissances (L613-1) propres à chacun des diplômes qui relèvent de sa compétence.

- La diffusion des modalités particulières à chaque formation est faite aux étudiants au plus tard un mois après la reprise des enseignements : aucun changement ne peut intervenir après cette date.
- Modifications possible si prévu dans MCCC (ex : épreuve orale pour épreuve écrite)
- Publicité : La publicité est suffisante si :

*Le règlement des études est consultable au secrétariat pédagogique après information des étudiants

*Le règlement des études est accessible facilement par les étudiants (lieu bien repéré)

*Le règlement des études est distribué aux étudiants

b) Validation des parcours de formation

- **Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.** Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies.

Les MCCC tiennent compte des contraintes spécifiques des étudiants en régime spécial d'études.

L'évaluation continue est privilégiée et permet une acquisition (et vérification) progressive tout au long de la formation (arrêté licence) hors régime spécial d'études mentionné par l'art. 12 de l'arrêté du 22/01/2014 modifié fixant le cadre national des formations.

Modalités variées :

- présentiel ou en ligne
- épreuves écrites ou orales
- remise de travaux ou de projets
- mise en situations ou d'observation en milieu professionnel

- **Contrôle continu et examen terminal.**

Plusieurs modalités de calcul de la note finale des Eléments Constitutifs (EC) ou Unité d'Enseignement (UE) sont envisageables et sont déclinées dans le règlement des études. Les décisions prises ne peuvent plus varier dans l'année.

- **Anonymat** : Les modalités des examens terminaux (écrits) doivent veiller à garantir l'anonymat des copies, autant que faire se peut.

- **Capitalisation** :

*Au sein d'un parcours de formation, **les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne** (la note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut repasser l'épreuve).

L'acquisition de l'unité d'enseignement entraîne l'acquisition des crédits correspondants.

Chaque formation fixe la valeur en crédits européens de chaque UE.

*** De même sont capitalisables les éléments constitutifs des unités d'enseignement, dont la valeur en crédits est également fixée.**

* Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une même formation (mention identique) :

- les crédits obtenus dans le cas de validation d'année(s) et/ou de semestre(s) entier(s), délivrés dans l'établissement d'origine, lui sont définitivement acquis ;
- les crédits acquis dans le cas de validation d'UE ou d'EC faisant partie de semestres non-acquis, sont repris sous l'autorité du président du jury (à la hauteur des crédits capitalisés)

- **Compensation** :

Compensation et obtention du diplôme :

*** La compensation s'effectue au sein des unités d'enseignement (UE).**

Elle s'effectue également au sein de regroupements cohérents d'UE, organisées notamment en blocs de connaissances et de compétences clairement identifiés dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences communiquées aux étudiants.

Par décision de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation, **un dispositif spécial de compensation** peut être mis en œuvre qui permette à l'étudiant d'en bénéficier à divers moments de son parcours et, notamment, lorsqu'il fait le choix de se réorienter, d'effectuer une mobilité dans un autre établissement d'enseignement supérieur français ou étranger ou d'interrompre ses études. Ce dispositif a pour but de permettre à un étudiant qui le souhaite en fonction de son projet personnel d'obtenir à divers moments de son parcours un bilan global de ses résultats et d'obtenir ainsi la validation correspondante en crédits. Le dispositif est placé sous la responsabilité du jury du diplôme et les règles de compensation prennent en compte la nécessaire progressivité des études.

*** Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque UE constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation choisies par la formation.**

Au sein d'un parcours de formation, les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.

L'acquisition des UE emporte des crédits européens correspondants.

Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits.

- Seconde Chance

L'article 12 de l'arrêté du 30/07/2018 prévoit que les MCCC sont organisées de telle sorte qu'elles garantissent à l'étudiant de bénéficier d'une seconde chance. Pas de délai entre évaluation initiale et seconde chance.

Plusieurs formes possibles :

- * une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale (« rattrapages classiques »)
- * En cas d'évaluation continue intégrale, la seconde chance doit être comprise dans ses modalités de mise en œuvre
- * L'étudiant bénéficie, de droit, d'une évaluation de substitution dans des conditions définies par l'établissement, lorsqu'il a des contraintes particulières, notamment s'il bénéficie d'un régime spécial d'études (arrêté du 22/01/2014 MAJ).

Il convient que les épreuves de rattrapage soient conçues de sorte à assurer une égalité de traitement avec les étudiants de la session principale.

Sauf dispositions contraires prévues dans le guide des études, les notes de contrôle continu de session 1 sont conservées en session 2.

SYNTHESE

Préalable : la meilleure des notes obtenues en session initiale et seconde chance est conservée.

	Semestre 1 et Semestre 2		
Evaluation Initiale (session 1)	Epreuve passée		
	OUI	NON (ABI*)	NON (ABJ*)
2^{ème} chance			
<i>Epreuve de Substitution : contraintes reconnues par le jury et rég. Spéciaux</i>	NON	NON	OUI
Evaluation Supplémentaire (session 2 : rattrapage) :	OUI	OUI	OUI

* ABI : Absence Injustifiée – ABJ : Absence Justifiée

- **Session d'examen** : l'ensemble des opérations visant au contrôle des connaissances et se terminant par une décision de jury.

- BONUS

Prise en compte du sport, des langues, de la pré-pro, de toute autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO prise en option par l'étudiant, et d'autres types d'investissements en relation avec les études (ateliers d'expression artistique, stage facultatif, évaluation des Emplois Apprentis Professeurs, DU Engagement Etudiant...) en plus du programme normal.

Le bonus est fixé à 3% du total maximum des points : 20/20 ($20 \times 3\% = 0,6$ point) :

Note obtenue en activité Bonus dans l'UE	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Nombre de points ajoutés à la moyenne de l'UE / 20	0	0,06	0,12	0,18	0,24	0,3	0,36	0,42	0,48	0,54	0,6

Le bonus s'applique dans une UE identifiée par la composante sur chacun des semestres et se traduit par une note sur 20, sans attribution de crédits.

Important :

*Si plusieurs activités à points bonus sont suivies par un étudiant pendant un semestre donné : la meilleure des notes est conservée

*Seules les notes de bonus supérieures à 10/20 sont prises en compte

3. Jurys et Résultats

- Jurys : L. 613-1 du code de l'éducation :

Le président de l'université nomme le président et les membres des jurys.

Leur composition comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.

La composition des jurys est publique.

Il est recommandé d'organiser un jury unique et donc jury SUPRA si une même formation est dispensée sur deux sites

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

- Résultats

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants.

Les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien.

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation arrête les modalités de communication et d'entretien qui sont mises en œuvre par les équipes pédagogiques et peuvent donner lieu à un accompagnement.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats (respect du délai autant que faire se peut). La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation.

Le Président du Jury est responsable de la transmission des procès-verbaux à la DEVE

Les procès-verbaux d'examen des deux sessions de l'année doivent être transmis le plus rapidement possible à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE) pour la fin de l'année universitaire (voir calendrier).

Afin de respecter l'article 6 de la LOI du 17/07/1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, « ne sont communicables qu'à l'intéressé les documents administratifs portant appréciation ou jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou identifiable. »

Les résultats (admis, ajourné et AJAC) sont affichés, mais pas les notes de chaque étudiant.

S'il s'agit de publier les notes des étudiants, les notes sont considérées comme des données à caractère personnel et ne doivent être accessibles que de l'étudiant concerné après authentification.

- Redoublement : Le redoublement est de droit et sans limite dans les filières non sélectives.

4. Assiduité et incidents pendant les examens

- L'assiduité est définie par l'arrêté du 30/07/2019.

Le Président de l'université détermine les conditions de scolarité et d'assiduité des étudiants par type d'enseignement (enseignements en présentiel : CM et TD ou TP, les enseignements à distance, les enseignements mobilisant les outils numériques, les projets individuels et collectifs notamment) : les étudiants sont vivement incités à assister à toutes les formes d'enseignement et d'évaluation.

Obligation pour chaque étudiant de procéder à son inscription pédagogique.
Respect des engagements pris dans le contrat pédagogique de réussite.
En cas de non-respect, l'étudiant est tenu de justifier de son absence par tous moyens.
Certaines dispenses d'assiduité sont tolérées (voir arrêté 30/07/2019).
Les conditions de scolarité et d'assiduité sont présentées annuellement à la CFVU et au CA.
L'étudiant boursier sur critères sociaux doit remplir les conditions générales de scolarité et d'assiduité.

Etudiants boursiers : En application des articles L. 612-1-1 et D. 821-1 du Code de l'éducation, l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être régulièrement inscrit (inscription administrative et pédagogique) et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés, réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation et se présenter aux examens, faute de quoi le versement de la bourse est suspendu et un ordre de reversement est émis pour obtenir le remboursement des mensualités de bourse indûment perçues.

Etudiants non boursiers : aucune condition d'assiduité

- Absence et certificat médical

La justification d'une absence par la production d'un certificat médical est une possibilité offerte aux étudiants, y compris dans les MCCC, mais elle n'a pas de caractère obligatoire.

- Incidents pendant les examens

*** Retard**

Les étudiants doivent être présents 15mn dans la salle d'examen avant le début de l'épreuve.
Les retards individuels sont exceptionnels et doivent être justifiés.

Ils sont soumis à l'appréciation du Président du Jury ou de son représentant dans la salle sous réserve qu'aucun étudiant n'ait quitté la salle.

Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

En cas de circonstances exceptionnelles (grève, conditions météorologiques notamment), le président de jury ou le Vice-Président en charge de la Formation si nécessaire peut décider, soit de retarder le commencement de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure.

Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom des étudiants retardataires avec leur heure d'arrivée.

*** Absence justifiée ou non justifiée**

Un étudiant sera déclaré en absence justifiée s'il présente un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen ; la justification sera appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne...).

Un étudiant sera déclaré en absence injustifiée si le justificatif n'est pas recevable ou s'il n'a pas de justificatif.

Application du principe :

Evaluation initiale (session 1) :

- * un étudiant absent injustifié à une épreuve ou matière en session 1 sera défaillant et pourra repasser l'épreuve ou la matière en seconde chance (session 2).
- * un étudiant absent justifié à une épreuve ou matière en session 1 pourra repasser l'épreuve ou la matière en seconde chance (épreuve de substitution).

Evaluation supplémentaire (session 2): un étudiant absent à une épreuve ou matière :

- S'il était présent en session 1 : la note de session 1 est reprise sauf dispositions particulières dans le guide des études de la formation - S'il était déjà absent en session 1 :
 - Absence justifiée : le jury peut exceptionnellement statuer sur les résultats de l'étudiant et décider de le déclarer admis
 - Défaillant : l'étudiant est défaillant s'il est encore absent injustifié

Absence justifiée ou injustifiée et contrôle continu : le guide des études de la formation définira les principes applicables.

5. Délivrance des Diplômes et mentions

Obtention du diplôme intermédiaire de DEUG :

Le jury délibère systématiquement, à l'issue des quatre premiers semestres du cycle Licence, en vue de la délivrance du DEUG.

Pour obtenir le diplôme de DEUG, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des deux années qui le composent (L1 et L2).

La délivrance de ce diplôme intermédiaire est possible ; l'étudiant devra en faire la demande.

Obtention du diplôme final de licence

Pour obtenir le diplôme de Licence, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des trois années qui le composent (L1, L2 et L3).

Mentions de réussite

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme : moyenne générale du L3 (semestres 5 et 6) dans le cadre de l'obtention de la licence. Attribution de la mention Passable : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20

Attribution de la mention Assez Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20

Attribution de la mention Très Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20

6. Régime Spécial d'Etudes : art 12 arrêté du 22/01/2014 (mis à jour par l'arrêté du 30/07/2018)

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins spécifiques d'étudiants dans des situations particulières, notamment aux étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne, aux femmes enceintes, aux étudiants chargé de famille, aux étudiants en situation de handicap, aux étudiants engagés dans plusieurs cursus, aux étudiants en besoins éducatifs particuliers, aux étudiants en situation de longue maladie, aux étudiants entrepreneurs, aux artistes et sportifs de haut niveau et aux étudiants exerçant les activités mentionnées à l'art. L 611-11 du code de l'éducation.

*** Sportifs de haut niveau (SHN)**

Le SUAPS peut attester de ce statut de SHN et diffusera la liste des étudiants SHN largement dans les départements et composantes.

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers liés à ce statut doivent apporter un justificatif et donner le calendrier des compétitions.

Les étudiants bénéficiant de ce statut doivent informer les départements des changements de calendrier au moins 15 jours avant.

Le SUAPS enverra la liste des étudiants ayant une pratique sportive et participant à des compétitions (hors SHN).

Les formations éviteront de placer les contrôles continus et les examens le jeudi après-midi.

Epreuves de substitution proposée par la formation.

Une date limite est à fixer pour se déclarer SHN : la commission SUAPS se réunit en juin, mi-octobre et mi-novembre.

*** Handicap**

Respect des textes réglementaires visés plus haut.

Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec les responsables pédagogiques.

La Commission Consultative Handicap (CCH) émet un avis et le Président décide des mesures d'accompagnement.

Le BVE assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement

*** Statut d'Etudiant Salarié**

Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants-salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne.

Il doit attester de son statut de salarié (attestation de l'employeur).

Il est dispensé d'assiduité à l'ensemble des enseignements.

Il peut ne pas passer le contrôle continu et est invité à passer l'examen terminal.

Si seul le contrôle continu est proposé, un examen terminal doit être prévu pour l'étudiant salarié.

* **Les étudiants « empêchés »**

Sont concernés les étudiants qui ne rentrent pas dans la catégorie des étudiants en situation de handicap et qui présentent un problème de santé temporaire (foulures, entorses, hospitalisation, plâtre...).

Des aménagements peuvent être mis en place selon les ressources disponibles (personnel, matériel) de la formation et sont sous sa responsabilité

La demande d'aménagement se fait auprès d'un médecin du SUMPPS, par l'étudiant, qui rédige un avis médical à validité temporaire.

L'étudiant doit déposer le document, dans un délai de deux jours ouvrables avant la date de l'évaluation, auprès du service scolarité de la formation concernée.

L'aménagement d'examens est pris en compte par la formation en fonction des règles d'organisation de l'examen.

* **Autres situations particulières :**

Principe : application du régime salarié

Statut	Justificatifs
Artiste de haut niveau	Inscription au conservatoire ou école des beaux-arts.
Étudiant suivant un double cursus	Certificat de scolarité
Étudiant effectuant un service civique	Contrat d'engagement
Étudiant participant à la réserve militaire	Contrat d'engagement
Étudiante enceinte	Certificat médical, attestation de grossesse
Étudiant chargé de famille	Livret de famille

7. Examens

- Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés et outils numériques ou connectés autorisés, à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants.

Note liminaire aux rédacteurs des guides des études

Le Service LanSAD/CRL/CLES est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire :
lansad@univ-littoral.fr - 03.21.99.41.87

Le Département Langues & Langues Appliquées est responsable des modalités de ventilation des services des enseignants(-chercheurs) de langues. Son Conseil a créé une Commission LanSAD dédiée à la gestion d'éventuelles contestations de résultats dans l'UE LanSAD, en lien direct avec les Présidents des jurys des formations.

Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences en LanSAD en Licence

Ce cadrage concerne les langues 1 mais également les 2^e ou 3^e langues obligatoires ou en option obligatoire.

- **L1-L2-L3S5**

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 6 évaluations donnant lieu à 3 notes par semestre.

Les évaluations de compréhension orale (CO) et de production orale (production en continu et/ou interaction) (PO), donnent lieu à **une note de Pratique de la Langue Orale (PLO) représentant 40% de la note semestrielle.**

Les évaluations de compréhension écrite (CE) et de production écrite (PE), donnent lieu à **une note de Pratique de la Langue Ecrite (PLE) représentant 40% de la note semestrielle.**

En complément des enseignements, les étudiants effectuent au minimum 10 heures de travail en autoformation guidé au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL) ou à distance sur Internet. Ce travail, évalué en deux périodes, donne lieu à une **note de Travail en Autoformation Guidée (TAG) représentant 20% de la note semestrielle.**

L'autoformation est comprise comme le moment où l'étudiant choisit ses modalités d'apprentissage avec les moyens offerts par le dispositif LanSAD (outils du CRL, ateliers de conversation, tutorat, CALAO...), en fonction de son niveau de départ, de son potentiel et de ses objectifs. Elle est guidée par l'enseignant qui prendra en compte dans sa notation : la réalisation effective des dix heures de travail, la régularité, la cohérence, la description et l'analyse du travail effectué (« carnet de bord »).

Le niveau minimum requis en Licence est le **niveau B1+ du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL)**. En Master, le niveau minimum requis est le niveau B2+ du CECRL.

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 :

- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est supérieure à 10, la note est conservée en session 2 ;
- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est inférieure à 10, l'étudiant repasse la PLO, la PLE ou le TAG correspondant en session 2.

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 et 2, pour un étudiant doublant son année :

- les notes de PLE, PLO et TAG ne sont pas conservées ; l'étudiant doublant doit repasser l'intégralité des épreuves de l'UE (3 notes).

Déroulement des sessions 1 et 2 en L1-L2-L3S5

Compétences évaluées	SESSION 1		SESSION 1 Épreuve de substitution	SESSION 2	NOTES
Pratique de la Langue écrite	CE	PE*	épreuve de PLE	épreuve de PLE	PLE (40%)
Pratique de la Langue orale	PO	CO*	épreuve de PLO	épreuve de PLO	PLO (40%)
Autoformation guidée	TAG	TAG	délai supplémentaire	délai supplémentaire	TAG (20%)

* Dans la mesure du possible, les épreuves de compréhension orale et de production écrite seront communes aux étudiants d'un même niveau et d'une même filière. Ces épreuves auront lieu le même jour, sur un même créneau.

• **L3S6**

Intégration du CLES en L3 – semestre 6

En plus des évaluations du semestre en langues, le semestre 6 de L3 intègre une note de CLES (Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur) à hauteur de 50% de la note semestrielle de langue 1. L'étudiant doit donc se présenter au CLES dans la langue choisie en langue 1.

Toute autre certification que le CLES pourra faire l'objet d'une validation, totale ou partielle, par la Commission LanSAD. Par ailleurs, une certification (CLES ou autre) obtenue antérieurement à la L3S6 sera prise en compte par la Commission LanSAD.

L'orientation des étudiants vers le CLES B2 ou le CLES B1 sera effectuée en fonction des résultats obtenus au test de positionnement, ou sur proposition de l'enseignant, après accord du Président du jury CLES.

Déroulement des sessions 1 et 2 en L3S6

Compétences évaluées	SESSION 1		SESSION 1 <i>Épreuve de substitution</i>	SESSION 2	NOTES
Pratique de la Langue écrite	CE	PE*	épreuve de PLE	épreuve de PLE	PLE (20%)
Pratique de la Langue orale	PO	CO*	épreuve de PLO	épreuve de PLO	PLO (20%)
Autoformation guidée	TAG	TAG	délai supplémentaire	délai supplémentaire	TAG (10%)
CLES	Session unique		<i>Orientation vers les épreuves de substitution, sans possibilité d'obtenir la certification</i>	<i>Orientation vers les épreuves de session 2, sans possibilité d'obtenir la certification</i>	CLES (50%)

* Dans la mesure du possible, les épreuves de compréhension orale et de production écrite seront communes aux étudiants d'un même niveau et d'une même filière. Ces épreuves auront lieu le même jour, sur un même créneau.

Tableau de conversion des compétences évaluées au sein d'une même session CLES en notes pour les étudiants de L3S6 (1 compétence B2 = 5 points / 1 compétence B1 = 4 points)**

COMPETENCES VALIDÉES	0 compétence B1	1 compétence B1	2 compétences B1	3 compétences B1	4 compétences B1
0 compétence B2	0	4	8	12	16
1 compétence B2	5	9	13	17	
2 compétences B2	10	14	18		
3 compétences B2	15	19			
4 compétences B2	20				

** Attention, le CLES B2 est obtenu si et seulement si toutes les compétences de niveau B2 sont validées au moment de leur évaluation ; le CLES B1 est obtenu si et seulement si toutes les compétences de niveau B1 (ou B2) sont validées au moment de leur évaluation.

Bonus Centre de Langues (LV2-LV3) et CLES

Les enseignements facultatifs suivis dans le cadre du Centre de Langues donnent lieu à des évaluations sur le même format que celles prévues dans les MCCC LanSAD de Licence (cf. supra), mais n'incluent que 5 heures minimum de travail en autoformation guidé (TAG). Le CLES n'est pas intégré dans les notes finales de L3-S6.

La moyenne des 3 notes donne lieu à une note prise en compte dans le Bonus chaque semestre.

Au Centre de Langues, un étudiant ne peut pas s'inscrire dans un cours dont il maîtrise déjà parfaitement la langue enseignée (niveau C2 du CECRL). Si un étudiant a déjà validé un niveau dans une langue, il devra alors obligatoirement s'inscrire dans le niveau supérieur, s'il se réinscrit dans cette même langue, l'année suivante.

La réussite totale ou partielle au CLES (ou autre certification) dans une langue autre que la langue 1 donne lieu à l'attribution d'une note bonus selon les tableaux de conversion des notes CLES en Licence pour le 2^e semestre de l'année d'études en cours.

De même toute certification en langue, en dehors des cas énoncés ci-dessus, pourra faire l'objet d'une demande de conversion en points bonus par la Commission LanSAD.